



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 6 AVRIL 2023 à 19 H

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
28	29	19

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Aurélie GROSSO

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Isabelle RICARD, Didier JEAN, Marie-Line MICHELOTTI, Philippe VANHALST, Fanny VAILLAT, Frédéric VANDENBOSSCHE, Aurélie GROSSO, Jean-Marie LEBRE, Gérard COUSTABEAU, Danielle CARELLO, Astrid ROBERT, David MANDINE, Emilie LAFOND, Marc GOFFIN, Régis POSTIAUX, Audrey SERAFINI, Sylvestre PIGNOLY, Alix DIOP

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Amor BOUKHECHAM, Paul GAILLARD, Michèle BOURGUE, Marie-France FANTAUZZO, Pascal BREBION, Michel ROUSSIER, Nathalie JEAN, Bruno SBLANDANO, Patrick URAS

Conseillers Municipaux absents : Lydie MILAD

Délibération N° 49/23

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT INTERCOMMUNAL POUR LA CREATION D'UN PARTENARIAT CULTUREL : DURANCE, RIVE GAUCHE

Rapporteur : Isabelle RICARD

Informe l'assemblée que la commune souhaite conventionner avec les 7 autres communes du Val de Durance, savoir les communes de Jouques, Meyrargues, Peyrolles en Provence, Puy-Sainte-Réparate, Saint Estève Janson, Saint-Paul les Durance pour s'engager dans une démarche de partenariat intercommunal autour de projets communs, axés sur la politique culturelle.

Les modalités du partenariat sont les suivantes :

- mettre en commun du matériel nécessaire à l'organisation des manifestations
- créer un agenda partagé sur lequel sont mentionnées l'ensemble des manifestations organisées sur les 7 communes
- créer une identité visuelle forte « Durance Rive Gauche »
- créer une page web commune dédiée aux événements de chaque commune
- créer une page Facebook et Instagram
- organiser des manifestations entre communes, dès 2023
- lancer un centre de réservation commun, des cartes informatives et interactives

Aux fins de piloter cette intervention, chaque commune devra apporter des moyens propres :

- une mise à disposition gratuite du matériel entre les collectivités, membres de la présente convention, en fonction des besoins qui émergeraient.
- un accompagnement en ingénierie ou technique de la part des services respectifs de chaque collectivité
- un apport de chaque Commune, pour le financement des actions visées supra, d'un montant prévisionnel annuel de 500 euros. Un complément sera voté pour toute action commune supplémentaire et en cas de non utilisation des crédits, ces derniers seront remboursés par la Commune pilote, Jouques.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com

La convention est établie pour une durée de 1 an, renouvelable par tacite reconduction. Elle prend effet à la date de la signature de la présente convention par l'ensemble des communes engagées.

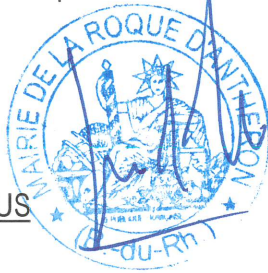
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat Val de Durance.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, aux jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire :



Jean-Pierre SERRUS

La Secrétaire de Séance :


Aurélie GROSSO

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le 17/04/23
Et de la publication sur le site internet le 17/04/23.....
ou notification le

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2023

Application agréée E-legalite.com